

CONSULTATION NATIONALE

(N° 2018 P 1092)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer une Consultation Nationale pour :

« FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE SECTIONNELLE INDUSTRIELLE DE LA SALLE DES MACHINES DE TAG THYNA ».

Conditions de participation :

Seuls les soumissionnaires ayant la qualité de fabricant ou revendeur et justifiant de références techniques et financières suffisantes et ce par la fourniture dans leurs offres des pièces exigées par le cahier des charges.

Les plis contenant les offres doivent parvenir à la STEG sous peine de rejet catégorique sous double enveloppes cachetées par courrier recommandé ou par rapid-post ou remises directement au Bureau d'Ordre de la STEG / DPTE -CHOUCHET RADES- (contre décharge) au plus tard le Mercredi 27 Juin 2018 à 16H30 délai de rigueur au nom de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE PRODUCTION ET TRANSPORT DE L'ELECTRICITE STEG/DPTE /CHOUCHET RADES- BP 126-2040 RADES -TUNISIE CONSULTATION NATIONALE N° 2018 P 1092 FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE SECTIONNELLE INDUSTRIELLE DE LA SALLE DES MACHINES DE TAG THYNA « A NE PAS OUVRIR »

Tout pli reçu après la date et heure limites de réception des offres sera considéré comme nul et non avenu. La date d'envoi ou du cachet de la Poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du Bureau d'Ordre de la STEG /DPTE – CHOUCHET RADES - fait foi.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué du lundi au vendredi auprès de la Direction de la Production et du Transport de l'Électricité sise à CHOUCHET RADES sur présentation d'une demande écrite et le paiement d'un montant de **Trente Dinars (30DT)** non remboursable en espèces ou par chèque certifié et ce à compter de la date de parution du présent communiqué.

Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges auprès de la STEG.

La séance d'ouverture des offres technico-financières est non publique.

Les offres resteront valables pendant 90 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.